

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet

Macrogol 3350

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
3. COMMENT PRENDRE TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. QU'EST-CE QUE TRANSIPEG 5,9 G, POUDRE POUR SOLUTION BUvable EN SACHET ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet appartient à un groupe de médicaments appelés laxatifs osmotiques. Les laxatifs osmotiques sont des médicaments qui permettent de retenir l'eau dans votre intestin.

Ce médicament est indiqué dans le traitement symptomatique de la constipation chez l'adulte.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE TRANSIPEG 5,9 G, POUDRE POUR SOLUTION BUvable EN SACHET ?

Ne prenez jamais TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet:

- Si vous êtes allergique (hypersensible) à la substance active (le macrogol 3350) ou à l'un des autres composants contenus dans TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ([voir la section "6. Informations supplémentaires"](#)).
- Si vous avez une maladie de l'intestin (et plus particulièrement du côlon).
- Si vous avez une perforation ou si vous risquez de faire une perforation au niveau de votre intestin.
- Si vous avez des douleurs au niveau de votre ventre.
- Si vous souffrez d'une maladie héréditaire appelée phénylcétonurie parce que TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet contient de l'aspartam ([voir également "Informations importantes concernant certains composants de TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet"](#)).

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Faites attention avec TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet:

Si vous utilisez ce médicament pour la première fois et vous n'obtenez pas d'amélioration au bout de 2 semaines de traitement, demandez conseil à votre médecin.

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet et constipation:

Constipation occasionnelle: Elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (par exemple voyage). TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être une aide en traitement court. Vous devez consulter votre médecin pour toute constipation récente qui n'est pas due à un changement du mode de vie ou pour toute constipation accompagnée de douleurs, de fièvre ou de gonflement du ventre.

Constipation chronique (constipation de longue durée): Elle peut être liée à deux causes:

- Soit vous souffrez d'une maladie de l'intestin. Votre médecin vous prescrira alors un traitement spécifique à cette situation;
- Soit vous avez un déséquilibre dans votre intestin lié à vos habitudes alimentaires et votre mode de vie.

Le traitement de votre constipation devra être accompagné par les recommandations suivantes sur vos habitudes alimentaires et votre mode de vie:

- une augmentation des fibres végétales (légumes verts, crudités, pain complet, fruits ...) dans votre alimentation;
- une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits;
- une augmentation des activités physiques (sport, marche,...);
- une rééducation du réflexe de défécation;
- parfois, l'ajout de son à votre alimentation.

Il est important de consulter un médecin en l'absence d'amélioration.

Prise ou utilisation d'autres médicaments:

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être utilisé pendant la grossesse uniquement sur les conseils de votre médecin.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Allaitement

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être utilisé au cours de l'allaitement.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Informations importantes concernant certains composants de TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet:

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet contient plusieurs composants dont vous devez tenir compte avant de prendre ce médicament parmi lesquels:

- de l'aspartam (source de phénylalanine). Il peut être dangereux pour les personnes atteintes d'une maladie héréditaire appelée phénylcétonurie.
- du saccharose. Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.
- du sodium (290 mg par sachet). Vous devez en tenir compte si vous suivez un régime sans sel ou pauvre en sel.
- du potassium (environ 40 mg par sachet). Vous devez en tenir compte si vous souffrez d'insuffisance rénale ou si vous suivez un régime contrôlé en potassium.

3. COMMENT PRENDRE TRANSIPEG 5,9 G, POUDRE POUR SOLUTION BUvable EN SACHET ?

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet doit être uniquement pris sur une courte période.

L'effet de TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet se manifeste dans les 24 à 48 h après la prise.

Posologie

Respectez toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas de doute consultez votre médecin ou votre pharmacien.

La dose habituelle est de 1 à 2 sachets par jour à prendre en une seule fois, de préférence le matin.

Méthode d'administration

TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet est utilisé par voie orale. Chaque sachet doit être dissous dans 100 ml d'eau (soit un demi-verre d'eau, de préférence non gazeuse). Une fois le sachet dissous, prenez ce médicament rapidement.

Si vous avez l'impression que l'effet de TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet est trop fort ou trop faible, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous avez pris plus de TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet que vous n'auriez dû:

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien ([voir également la Rubrique "4. Quels sont les effets indésirables éventuels?"](#)).

Si vous oubliez de prendre TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet:

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oubliée de prendre.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

- De très rares cas de réactions anaphylactiques (réaction allergique grave provoquant des difficultés à respirer, des gonflements...) et allergiques à type d'urticaire (apparition de plaques rouges), éruption cutanée, prurit (démangeaisons) ou œdème (gonflement), ont été rapportés. Si ces réactions apparaissent, arrêtez immédiatement le traitement et demandez conseil à votre médecin.
- Des douleurs abdominales et des ballonnements ont également été rapportés fréquemment, en particulier chez les sujets souffrant de troubles intestinaux.
- L'apparition de diarrhées d'intensité légère, ou de selles liquides est un effet indésirable fréquent, en particulier en cas de dose trop élevée.

Ces effets disparaissent généralement en 24 à 48 heures après l'arrêt du traitement. Le traitement peut ensuite être repris à une dose inférieure.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance. Site internet : www.ansm.sante.fr.
En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER TRANSIPEG 5,9 G, POUDRE POUR SOLUTION BUvable EN SACHET ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet après la date de péremption mentionnée sur la boîte. La date de péremption fait référence au dernier jour du mois.

Pas de précautions particulières de conservation.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet ?

La substance active est le macrogol 3350 (5,9 g par sachet).

Les autres composants sont le chlorure de sodium, le sulfate de sodium anhydre (E514), le chlorure de potassium (E508), le bicarbonate de sodium (E500), l'aspartame (E951), l'acésulfame de potassium, l'arôme citron.

L'arôme citron contient: maltodextrine, saccharose, goût citron, gomme arabique (E414), lécithine (E322) et dioxyde de silicium (E551).

Qu'est-ce que TRANSIPEG 5,9 g, poudre pour solution buvable en sachet et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de poudre blanche à blanchâtre à dissoudre dans de l'eau. Ce médicament est conditionné dans des boîtes contenant 10, 20, 30, 50, 60 ou 200 sachets.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Titulaire

BAYER HEALTHCARE SAS
220 AVENUE DE LA RECHERCHE
59120 LOOS

Exploitant

BAYER HEALTHCARE SAS
33 RUE DE L'INDUSTRIE
74240 GAILLARD

Fabricant

LABORATOIRES M. RICHARD
RUE DU PROGRES
Z.I DES REYS DE SAULCE
26270 SAULCE -SUR-RHONE
ou
LAMPS. PROSPERO S.P.A.
Via Della Pace, 25/A
41030 SAN PROSPERO (MO)
Italie

Ce médicament est autorisé dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen sous les noms suivants:

Conformément à la réglementation en vigueur.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 16/02/2015.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).